

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NOYERS-SUR-CHER**

L'an deux mil seize, le onze mai, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 2 mai 2016, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Mme Isabelle COME, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude DAMERON

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désigné en tant que secrétaire de séance : M. Jacques MOREAU

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 23

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016, rédigé sous le contrôle de la secrétaire de séance, Mme Emmanuelle CHAPLAULT, et préalablement transmis à chaque membre du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

Etat des décisions du maire

M. le maire rappelle que l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qu'il a reçues du conseil municipal.

Dans le respect de cet article, M. le maire rend compte des décisions suivantes :

Décision n° 2016-11 du 7 avril 2016 : Passation d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence d'un montant de 276,00 € TTC avec la société APOGEA pour la conservation et la réinstallation d'un poste informatique à la bibliothèque.

Décision n° 2016-12 du 7 avril 2016 : Passation d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence d'un montant de 1 098,40 € TTC /an avec la société CLOUD ECO pour un contrat de prestations pour l'accès web, la téléphonie fixe et la téléphonie mobile.

Décision n° 2016-13 du 21 avril 2016 : Passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) d'un montant de 37.920,00 € TTC avec l'entreprise Atelier Denis MARCONNET pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une salle de motricité

Décision n° 2016-14 du 2 mai 2016 : Passation d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence d'un montant de 5.760,00 € TTC avec la société SOCOTEC France pour un contrat de prestation pour les missions de contrôle technique et d'attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés de la salle de motricité

Décision n° 2016-15 du 2 mai 2016 : Passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) - avenant n° 1 au marché de travaux de restauration intérieure de la chapelle Saint-Lazare concernant le lot n° 1 – Maçonnerie/- Pierre de taille, d'un montant de 5 345,11 € TTC avec l'entreprise HORY-CHAUVELIN pour la création de feuillures et glacis sur les baies de la nef.

Décision n° 2016-16 du 2 mai 2016 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « Les Amis du Cher Canalisé » pour une cotisation 2016 de 16,00 €.

Décision n° 216-17 du 2 mai 2016 : Passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) d'un montant de 25.110,00 € TTC avec l'entreprise KOMPAN pour la fourniture et la pose d'un jeu pour enfants (pyramide de cordes avec sol sable).

Décision n° 216-18 du 2 mai 2016 : Passation d'une convention d'occupation temporaire d'un cabinet médical au n°11 de la rue Nouvelle avec Mme Jacinta WOLF pour l'exercice d'une activité d'acupunctrice.

2016/30 – Décision modificative au budget principal

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances et du budget, présente au conseil municipal une décision modificative au budget principal de la commune afin de prendre en compte les dépenses suivantes :

- Révision de l'assurance dommages ouvrages pour la salle des fêtes
- Avenant au devis de construction d'un chalet au groupe scolaire par INTERVAL
- Actualisation des coûts pour la pose d'une stèle au carrefour de la Libération
- Actualisation des coûts pour le capotage de deux moteurs extérieurs et le déplacement des chambres froides de la cantine scolaire
- Acquisition d'un poste informatique pour la bibliothèque
- Acquisition d'une cuve de stockage de gasoil

M. DAIRE précise que la décision modificative se détaille de la façon suivante :

→ **Décision modificative n° 01-2016-M14**

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits annulés
	Chapitre	Article	
Acquisition de grilles d'exposition	21	2184	1 577,02 €
Autre matériel et outillage de voirie	21	21578	2 802,70 €

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits ouverts
	Chapitre	Article	
Solde assurance dommages ouvrages	20	2313	195,24 €
Construction d'un chalet au groupe scolaire	23	2313	265,00 €
Fourniture et pose d'une stèle	21	2152	450,00 €
Capotage moteurs déplacement chambres froides	21	2188	390,78 €
Poste informatique pour la bibliothèque	21	2183	276,00 €
Cuve de stockage	21	2188	2 802,70 €

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ adopte la décision modificative n° 01-2016-M14 au budget principal de la commune telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Nombre de votants : 23
Votes POUR : 23
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 18 mai 2016
et de l'affichage le 18 mai 2016

2016/31 – Demande de subvention au Conseil régional Centre-Val de Loire pour la rénovation de l'éclairage public

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

Afin de poursuivre son programme de rénovation de l'éclairage public, la commune a lancé une consultation pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de cette opération.

Le Conseil régional peut soutenir, via le contrat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais, les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public.

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ Sollicite le soutien du Conseil régional Centre - Val de Loire pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (2^{ème} tranche)
- ☞ Autorise le maire ou son adjoint à signer toute les pièces afférentes à cette décision

Nombre de votants : 23
Votes POUR : 23
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 18 mai 2016
et de l'affichage le 18 mai 2016

2016/32 – Demande de subvention au Conseil départemental de Loir-et-Cher pour l'aménagement de sécurité de la rue Charles de Gaulle

M. Jean-Jacques LELIEVRE, adjoint chargé de la voirie, expose ce qui suit :

La 2^{ème} tranche de l'aménagement de sécurité routière de la rue du Général de Gaulle, consistant en l'aménagement des plateaux et stationnements, sera réalisée en 2016 pour un coût estimatif de 38 000 € HT.

La commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police à l'effet de l'aider à financer tous les travaux afférents à la sécurité routière.

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques LELIEVRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux afférents à la sécurité routière sur la rue du Général de Gaulle ;
- ☞ Autorise le maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Nombre de votants : 23
Votes POUR : 23
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 18 mai 2016
et de l'affichage le 7 mars 18 mai 2016

2016/33 – Construction d'un centre de secours et d'incendie et de 10 logements locatifs

M. Philippe SARTORI tiens, en premier lieu, à remercier au nom du conseil municipal les sapeurs-pompiers pour leur disponibilité opérationnelle sur l'ensemble du secteur saint-aignanais durant le week-end prolongé de l'Ascension.

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) a été approuvé par M. Yves LE BRETON, Préfet de Loir-et-Cher, par arrêté du 6 octobre 2015.

Ce schéma préconise une évolution du maillage territorial pour le secteur de Saint-Aignan avec notamment la construction par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Loir-et-Cher d'un centre de secours et d'incendie à Noyers-sur-Cher, comprenant le rapprochement avec le centre de Saint-Romain-sur-Cher.

La municipalité de Noyers-sur-Cher propose au SDIS la parcelle communale cadastrée C n°2061 à l'angle de la RD n° 63 et de la VC 3 et jouxtant le lotissement de la gendarmerie au lieudit « les Malabris ».

La municipalité envisage de créer des logements locatifs à côté de la caserne, sur la même parcelle cadastrée, qui seront loués de façon préférentielle aux sapeurs-pompiers, conformément à la convention cadre signée le 21 juillet 2015 pour favoriser l'accès des sapeurs-pompiers volontaires aux logements sociaux situés à proximité des centres de secours, par les représentants de l'Etat, des sapeurs-pompiers, des bailleurs sociaux et des collectivités locales.

La SA HLM Loir-&-Cher Logement s'est déclarée intéressée pour assurer le portage de ce projet et aménager, dans une 1^{ère} tranche, 10 logements locatifs (3 T3 + 6 T4 + 1 T5).

La SA HLM Loir-&-Cher Logement devra solliciter la Communauté de communes Val de Cher-Controis, qui exerce la compétence politique du logement, en vue du versement d'une subvention pour l'aménagement de la voie de desserte.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Autorise le maire à procéder à la division de la parcelle C n°2061 en vue de délimiter le terrain affecté à la construction du centre de secours et ceux affectés à la création de logements
- ☞ Approuve la cession du terrain concerné par la construction du centre de secours par acte notarié au SDIS de Loir-et-Cher ;

- ☞ Autorise la mise à la disposition de la SA HLM Loir-&-Cher Logement le terrain concerné par la construction des logements locatifs, via un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, pour un loyer annuel d'un euro symbolique ;
- ☞ Approuve la rétrocession des voiries et réseaux à la commune au terme de l'opération de construction des logements ;
- ☞ Autorise le maire à signer toute convention précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement entre les partenaires pour l'attribution des 10 logements locatifs et ayant pour objectif de favoriser l'accès des sapeurs-pompiers volontaires à ces logements
- ☞ autorise le maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Nombre de votants : 23

Votes POUR : 23

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 18 mai 2016

et de l'affichage le 18 mai 2016

2016/34 – Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la manifestation « McDo Kids Sport » du 6 juillet 2016

Mme Sylvie BOUHIER, adjointe chargée des affaires scolaires expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'action de la société McDonald's France visant à promouvoir le sport et l'activité physique, notamment auprès des enfants, la S.A. « Live ! by GL events » organise pour le compte de la société McDonald's France en qualité de prestataire de services, une tournée d'été dans toute la France Métropolitaine, ayant notamment pour objectif de faire découvrir aux enfants, quatre disciplines olympiques – judo, football, rugby et athlétisme – en partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Cette manifestation intitulée « *McDo Kids Sport* », gratuite et se déroulant pendant une journée, est ouverte à tous les enfants entre cinq et douze ans. Divers ateliers éducatifs et sportifs sont ainsi proposés au sein d'un « village » installé et exploité par la S.A. « Live ! by GL events ». Dans le cadre de la manifestation, un espace multisports, installé, animé et encadré par les clubs sportifs locaux, sera également ouvert.

La Ville de Noyers sur Cher a accepté d'accueillir la manifestation à la date du lundi 6 juillet 2016 et de mettre à cette fin à disposition de la S.A. « Live ! by GL events » les espaces publics nécessaires, c'est-à-dire la partie haute de la place Lucien Guerrier d'une superficie de 2.500 m².

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser le maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public proposée par la S.A. « Live ! by GL events ».

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de Mme Sylvie BOUHIER ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Donne son accord sur les termes de la convention à passer avec la S.A. « Live ! by GL events » pour l'occupation du domaine public à l'occasion de la manifestation intitulée « McDo Kids Sports » qui se tiendra sur la place Lucien Guerrier (partie haute) du mardi 5 juillet à 14h00 au mercredi 6 juillet à 21h00.
- ☞ Autorise le maire ou son adjointe déléguée à signer toute les pièces afférentes à cette décision

Nombre de votants : 23
Votes POUR : 23
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 18 mai 2016
et de l'affichage le 18 mai 2016

2016/35 – Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur la commune de Noyers-sur-Cher par le SIDELC

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

Le SIDELC a validé son schéma de déploiement d'un réseau de 100 bornes de recharge électriques sur l'ensemble du Loir-et-Cher.

La commune de Noyers-sur-Cher a été retenue pour recevoir une borne de recharge.

Le SIDELC demande, dans un premier temps, à la municipalité de Noyers-sur-Cher de donner son accord de principe sur l'installation de la borne et de proposer un emplacement. Cet accord n'engage pas la commune qui devra ultérieurement donner son accord définitif par délibération.

Une réunion sur site sera organisée avec le SIDELC et la commune pour vérifier la faisabilité technique de l'emplacement proposé par la commune.

Dès que l'emplacement sera validé, le conseil devra délibérer sur le transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIDELC conformément aux documents transmis par le SIDELC.

Le financement de l'installation de la borne sera intégralement pris en charge par le SIDELC, avec une subvention de l'Etat. L'utilisateur du service paiera une contribution au titre des charges d'exploitation de la borne. La collectivité sera sollicitée les premières années pour financer une partie du déficit de fonctionnement à raison d'une contribution forfaitaire de 640 € / an par borne de recharge pour la période 2016 - 2020.

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue :

- ☞ Donne son accord de principe pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur la commune de Noyers-sur-Cher par le SIDELC
- ☞ Demande à ce que l'implantation de cette borne soit prise en compte dans le projet de réaménagement de la place Lucien Guerrier
- ☞ Autorise le maire ou son adjoint délégué à signer toute les pièces afférentes à cette décision

Nombre de votants : 23
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 1

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 18 mai 2016
et de l'affichage le 18 mai 2016

Informations diverses

Mme BOUHIER rappelle le spectacle de théâtre que donnera l'école élémentaire de Noyers-sur-Cher le vendredi 10 juin à 18h dans la salle des fêtes. Le thème en sera « le petit Prince ».

Mme TURPIN rappelle que la fête de la Feuillée de déroulera le dimanche 22 mai. Elle demande l'aide de ses collègues pour la préparation du verre de l'amitié organisé à 11h30 pour le lancement de la manifestation. M. NADOT ajoute que le syndicat du canal a programmé le fauchage des berges du bassin avant la fête de la Feuillée.

Monsieur NADOT et Monsieur SARTORI font état d'une prochaine rencontre avec l'association Expérience canoé kayak qui a demandé à utiliser le bassin du canal et le canal pour ses activités nautiques. M. SARTORI leur proposera la mise à disposition gracieuse du bâtiment de l'ancien camping et l'utilisation du ponton du bassin. Cette association sera présente à la fête de la Feuillée. M. NADOT précise que le syndicat du canal délibèrera lors de sa séance du 17 juin pour autoriser cette association à naviguer sur le canal de Berry. M. SARTORI ajoute qu'il a rencontré les pêcheurs et qu'une rencontre est prévue avec l'association et le Président de l'APPMA afin que chacun puisse profiter au mieux des espaces naturels en se respectant.

M. VAUVY informe que la Ligue de Protection des Oiseaux travaille en partenariat avec des viticulteurs locaux et des ornithologues attirés par la variété des espèces à Noyers-sur-Cher sur la création de parcours ornithologiques.

M. RETY fait part des remerciements de l'association « Noyers Animation » pour la subvention octroyée par le conseil municipal.

M. MOREAU fait état de l'utilité des pièges pour les frelons asiatiques tels qu'ils ont été présentés dans la presse locale début mars (bouteille en plastique avec haut coupé et retourné avec un mélange de grenadine et de bière ou de vin ce qui attire les frelons mais non les abeilles). Lui-même en a attrapé une trentaine. Si tout le monde confectionne de tels pièges, nous arriverons à limiter l'extension de ce prédateur d'abeilles.

M. MOREAU attire l'attention de ses collègues sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (*TTIP*), accords commerciaux en cours de négociation entre l'Union Européenne et, d'une part, les Etats-Unis et, d'autre part, le Canada. Il semble que le gouvernement français soit favorable à ce dernier accord. Or, 80 % des grandes entreprises américaines disposent de filiales au Canada ce qui leur permettrait d'avoir accès au marché français en l'absence de traité avec les Etats-Unis. Il est nécessaire d'être vigilant sur la suite des négociations.

M. ROSET propose que l'inauguration du chalet construit par INTERVAL soit programmée le 9 juin, date de l'assemblée générale de l'association. M. ROSET se rapprochera de Mme BOUHIER pour l'organisation de cette inauguration.

A l'initiative du Lions Club, une classe d'enfants de l'école de Noyers-sur-Cher visitera le Zooparc de Beauval.

Mme MASSARI demande à Mme DAMERON de lui communiquer des informations sur la chapelle Saint-Lazare afin que TV Tours prépare un reportage dans la perspective de l'inauguration de la chapelle le 17 juin.

Mme DAMERON rappelle l'inauguration de la chapelle Saint-Lazare le 17 juin à 18h30.

M. SARTORI informe le conseil de l'avis favorable émis par la commission DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) réunie le 22 avril sur l'obtention d'une subvention de 152 250 € pour la construction de la salle de motricité.

La communauté de communes Val de Cher-Controis a adhéré à l'APEF (Association Pour les Economies de Fonctionnement). Les communes membres de la communauté pourront bénéficier des prestations de cette association ce qui permettra de mutualiser les achats de la commune avec d'autres collectivités et par conséquent de bénéficier de tarifs intéressants.

M. SARTORI fait état des remerciements reçus de la part de l'association ARIA, du FLSA handball et de l'association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher pour les subventions qui leur ont été accordées par le conseil. L'association Art'Hist remercie la commune pour l'aide apportée à l'organisation de sa manifestation le 19 mars.

M. SARTORI remercie Monsieur LELIEVRE qui a fait un énorme travail pour lancer un marché à bon de commande pour les travaux de voirie. Cela va simplifier au maximum la gestion des travaux de voirie pour les 4 prochaines années puisque la commune n'aura plus à lancer pour chaque tranche de travaux une nouvelle consultation mais pourra simplement signer un bon de commande. Très peu de municipalités en Loir-et-Cher ont mis en place un tel outil.

M. SARTORI fait part de la signature de la convention Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte par Mme ROYAL, Ministre de l'Ecologie, et M. BRAULT, Président de la Communauté de communes Val de cher-Controis, le samedi 7 mai 2016 au Domaine de Chaumont-sur-Loire. Au titre de cette convention, une enveloppe de 1,5 M€ sera octroyée à la Communauté de communes bénéficiera pour soutenir des projets contribuant à une meilleure gestion des consommations énergétiques. La commune de Noyers-sur-Cher pourrait en bénéficier pour l'isolation de bâtiments communaux et la rénovation de son parc d'éclairage public.

**Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour
du conseil municipal du 11 mai 2016**

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs
2016/30	Décision modificative au budget principal	M. DAIRE
2016/31	Demande de subvention au Conseil régional Centre-Val de Loire pour la rénovation de l'éclairage public	M. SARTORI
2016/32	Demande de subvention au Conseil départemental de Loir-et-Cher pour l'aménagement de sécurité de la rue Charles de Gaulle	M. SARTORI
2016/33	Construction d'un centre de secours et d'incendie et de 10 logements locatifs	M. SARTORI
2015/34	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la manifestation « McDo Kids Sport » du 6 juillet 2016	Mme BOUHIER
2016/35	Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur la commune de Noyers-sur-Cher par le SIDELC	M. SARTORI

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2016	Mme CHAPLAULT
2	Décisions du maire	M. SARTORI